

Port du masque, fermeture des bars : le préfet des Pyrénées-Orientales renforce les mesures pour lutter contre le Covid

Lors d'une conférence de presse ce vendredi, le préfet des Pyrénées-Orientales a annoncé un durcissement des mesures sanitaires. Parmi elles, le port du masque obligatoire dans les 87 communes de plus de 1000 habitants du département.

Publié le 16/10/2020 à 17h17 • Mis à jour le 16/10/2020 à 20h32



Le préfet des Pyrénées-Orientales et le directeur départemental de l'ARS ont fait le point sur la situation sanitaire. • © Dorothee Berhault / France Télévisions.

[Pyrénées-Orientales Perpignan](#)

Depuis une dizaine de jours, l'épidémie de Covid-19 connaît une évolution inquiétante dans les Pyrénées-Orientales. Alors que le taux de positivité moyen en France est de 12,6 % selon Santé Publique France, ce chiffre atteint désormais **13,7 %** dans le département, avec un taux d'incidence de **224,2 cas pour 100 000 habitants**.

A Perpignan, la situation est plus critique encore : **19,5 %** des tests effectués sont positifs et le taux d'incidence s'élève à **355,8 malades pour 100 000 habitants**.

Pour infléchir la courbe, le préfet des Pyrénées-Orientales **Etienne Stotskopf** vient d'annoncer un renforcement des mesures sanitaires.

- Le port du masque sera désormais obligatoire dans les 87 communes de plus de 1000 habitants que compte le département : cette règle est notamment valable sur les marchés, aux abords des écoles et sur les sites des universités.

- Les bars fermeront au plus tard à 22 heures. Le service debout et au comptoir est désormais proscrit.

Instauration de l'état d'urgence sanitaire en France dès samedi

Ces deux nouvelles mesures départementales viennent s'ajouter à celles déjà annoncées par le président **Emmanuel Macron** mercredi soir. Dès ce samedi 17 octobre, l'état d'urgence sanitaire sera déclaré sur l'ensemble du territoire français.

- Les rassemblements publics ou privés seront limités à 6 personnes maximum.
- Une distance d'un siège entre chaque groupe devra être respectée dans les lieux accueillant du public (cinémas, stades, théâtres...).
- Les restaurants devront suivre un protocole sanitaire renforcé (distance entre les tables, enregistrement du nom des clients et limitation du nombre de personnes à table).
- Les fêtes privées dans des lieux pouvant accueillir du public (salles polyvalentes, salles des fêtes...) seront interdites. Cette mesure prendra effet dès le lundi 19 octobre.

Dans les métropoles de Toulouse et de Montpellier, plus sérieusement touchées par l'épidémie, un couvre-feu sera instauré de 21 heures à 6 heures du matin.

À ce sujet, la rédaction vous recommande

[Covid : Emmanuel Macron rétablit l'état d'urgence sanitaire, couvre-feu pour Toulouse et Montpellier](#)

Depuis le début de la crise du Covid-19, **42 décès ont été enregistrés dans les Pyrénées-Orientales**. 38 personnes sont actuellement hospitalisées, dont 10 en réanimation, selon le dernier bilan de l'ARS Occitanie.

Notre sélection d'articles à explorer sur le même thème

- [Covid : le couvre-feu à Toulouse et Montpellier mode d'emploi](#)
- [Covid : la Catalogne ferme tous ses bars et restaurants jusqu'à la fin du mois d'octobre](#)
- [Perpignan : un important cluster dans un Ehpad, 87 cas positifs au Covid et un mort](#)